

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 013-164/08/CC

■ Réduction des autorisations de programme des opérations 2006/00003 et 2004/00145 en vue de la création et de l'affectation de quatre nouvelles autorisations de programme : Grosses réparations en VRD et gros oeuvre du patrimoine MPM, Grosses réparations en second oeuvre du patrimoine MPM, Démolitions des bâtiments et Mises en sécurité des bâtiments.

DPL 08/824/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Une Autorisation de Programme « grosses réparations du patrimoine MPM » a été créée par délibération FAG n° 06/115/CC du 30 Mars 2206,

Une Autorisation de Programme « démolition et mise en sécurité des bâtiments » a été créée par délibération FAG n° 04/021/CC du 31 Mars 2204,

Les travaux de grosses réparations, démolitions et mises en sécurité du patrimoine nécessitent la mise en place de marchés spécifiques. Afin de permettre d'affecter ces marchés à des opérations dédiées, il convient de réduire deux opérations existantes:

- 2006/00003 grosses réparations du patrimoine MPM de 1 000 000 € ,
 - 2004/00145 démolitions et mise en sécurité des bâtiments de 800 000 €,
- pour créer quatre nouvelles opérations:
- 2008/XXXX : grosses réparations en VRD et gros oeuvre du patrimoine MPM,
 - 2008/XXXX : grosses réparations en second oeuvre du patrimoine MPM,
 - 2008/XXXX : démolitions des bâtiments,
 - 2008/XXXX : mises en sécurité des bâtiments,

en ventilant les AP existantes des opérations à réduire sur les nouvelles opérations.

Les montants des Autorisations de Programmes existantes affectés aux nouvelles opérations seront les suivants :

- 2008/XXXX : grosses réparations en VRD et gros oeuvre du patrimoine MPM: 400 000 €
- 2008/XXXX : grosses réparations en second oeuvre du patrimoine MPM: 600 000 €
- 2008/XXXX : démolitions des bâtiments: 350 000 €
- 2008/XXXX : mises en sécurité des bâtiments: 450 000 €

Les Crédits de Paiement de ces nouvelles opérations pour les années 2008, 2009, et 2010 se ventilent comme suit :

Ancienne A.P. : 2006/00003	Montant	CP 2008	CP 2009	CP 2010
Grosses réparations (AP résiduelle)	2 000 000,00	200 000,00		
Nouvelles A.P.				
Grosses réparations en VRD et gros œuvre patrimoine MPM	400 000,00	150 000,00	150 000,00	50 000,00
Grosses réparations en second œuvre patrimoine MPM	600 000,00	150 000,00	300 000,00	150 000,00
Total	3 000 000,00	500 000,00	450 000,00	350 00,00

Ancienne A.P. : 2004/145	Montant	CP 2008	CP 2009	CP 2010
Démolitions et mise en sécurité des bâtiments (AP résiduelle)	110 000,00	8 000,00		
Nouvelles A.P.				
Démolitions des bâtiments	350 000,00	10 00,00	60 000,00	150 000,00
Mises en sécurité des bâtiments	450 000,00	2 000, 00	80 000,00	200 000,00
Total	910 000,00	20 000,00	140 000,00	350 000,00

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG n° 06/115/CC du 30 Mars 2006,
- La délibération FAG n° 04/021/CC du 31 Mars 2004
- La délibération FAG N° 22/129/CC en date du 31 Mars 2004 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au bureau modifiée par la délibération FAG N° 20/534/CC en date du 26 Juin 2006

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer des marchés spécifiques de grosses réparations, de démolition et de sécurité du patrimoine de Marseille Provence Métropole et d'affecter ces marchés à des opérations,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la réduction des Autorisations de Programme :

- 2006/00003 grosses réparations du patrimoine MPM de 1 000 000 € ,
- 2004/00145 démolitions et mise en sécurité des bâtiments de 800 000 €,

Article 2 :

Est approuvée la création de quatre Autorisations de Programme :

- 2008/XXXX : grosses réparations en VRD et gros œuvre du patrimoine MPM,
- 2008/XXXX : grosses réparations en second œuvre du patrimoine MPM,
- 2008/XXXX : démolitions des bâtiments,
- 2008/XXXX : mises en sécurité des bâtiments

Article 3 :

Est approuvée l'affectation des montants des Autorisation de Programme ci-après :

- 2008/XXXX : grosses réparations en VRD et gros œuvre du patrimoine MPM: 400 000 €
- 2008/XXXX : grosses réparations en second œuvre du patrimoine MPM: 600 000 €
- 2008/XXXX : démolitions des bâtiments: 350 000 €
- 2008/XXXX : mises en sécurité des bâtiments: 450 000 €,

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique A 120 – Fonction 020 – Nature 2315,2145 et 2031.

La ventilation des crédits de Paiement est répartie comme suit :

Ancienne A.P. : 2006/00003	Montant	CP 2008	CP 2009	CP 2010
Grosses réparations (AP résiduelle)	2 000 000,00	200 000,00		
Nouvelles A.P.				
Grosses réparations en VRD et gros œuvre patrimoine MPM	400 000,00	150 000,00	150 000,00	50 000,00
Grosses réparations en second œuvre patrimoine MPM	600 000,00	150 000,00	300 000,00	150 000,00
Total	3 000 000,00	500 000,00	450 000,00	350 00,00

Ancienne A.P. : 2004/145	Montant	CP 2008	CP 2009	CP 2010
Démolitions et mise en sécurité des bâtiments (AP résiduelle)	110 000,00	8 000,00		
Nouvelles A.P.				
Démolitions des bâtiments	350 000,00	10 00,00	60 000,00	150 000,00
Mises en sécurité des bâtiments	450 000,00	2 000, 00	80 000,00	200 000,00
Total	910 000,00	20 000,00	140 000,00	350 000,00

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Pierre PENE

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN